



Date de dépôt : 18 avril 2023

Rapport
de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition qui
adresse trois demandes au Grand Conseil

Rapport de Jean-Marie Voumard (page 3)

Pétition (2157-A)

qui adresse trois demandes au Grand Conseil

- Remettre la fumée dans les restaurants.
- Enlever le voile.
- 3^e génération pour voter à condition qu'ils soient suisses.

N.B. 1 signature
M^{me} Françoise Margot
7, rue Dancet
1205 Genève

Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions a étudié cette pétition lors de sa séance du 3 avril 2023, sous la présidence de M. Alexis Barbey.

M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, a assisté à ces débats. Le procès-verbal a été enregistré par M. Christophe Vuilleumier. Ces deux personnes sont ici remerciées pour la qualité de leur travail.

Audition de M^{me} Françoise Margot, pétitionnaire

M^{me} Margot prend la parole et déclare que le premier élément de sa pétition porte sur la fumée. Elle mentionne qu'il serait judicieux de réintroduire la fumée dans les établissements publics afin d'éviter les chauds-froids lorsque l'on sort fumer.

Elle évoque ensuite le tchador et déclare qu'il devrait être interdit, puisque lorsque l'on se rend dans les pays musulmans, il est nécessaire de s'adapter aux coutumes du pays. Elle pense qu'il devrait en aller de même ici.

Elle estime par ailleurs que les Suisses d'origine étrangère devraient pouvoir voter à partir de la troisième génération seulement.

Elle ne comprend pas en outre que les terrasses soient fermées en hiver, ce qui permettrait de s'installer à l'extérieur lorsqu'il fait beau.

Elle évoque encore la taxe touriste qu'il faut payer et elle ne comprend pas son existence dans les quartiers populaires comme Plainpalais.

Un député PLR demande si M^{me} Margot travaille dans la restauration.

M^{me} Margot répond par la négative et mentionne travailler comme aide-soignante. Mais elle mentionne être à l'AI.

Ce même député rappelle ensuite que la fumée est nuisible pour tout le monde, la fumée passive étant également dangereuse. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il a été décidé de mettre en retrait les fumeurs.

M^{me} Margot répond que la pollution est telle aussi et est tolérée, et elle estime que cette mesure sur la fumée est secondaire.

Un commissaire PLR remarque qu'elle demande la réciprocité à l'égard du voile.

M^{me} Margot acquiesce.

Ce même député mentionne que ce n'est pas le Grand Conseil qui peut en décider, mais le Parlement fédéral. Il se demande, cela étant, comment argumenter dans ce sens.

M^{me} Margot déclare que c'est toujours la Confédération et les Suisses allemands qui commandent. Elle rappelle que les Romands étaient tous contre l'armée et pour l'entrée dans l'Europe, des projets qui n'ont pas pu être réalisés.

Elle se demande en fin de compte si les cantons romands sont suisses.

Elle rappelle par ailleurs que la population ne connaît pas ses politiciens et ses députés, qui gagnent 150 000.- par année alors que les personnes communes touchent 5000.- et payent en outre des impôts. Elle pense que la solidarité ne doit pas être uniquement alémanique et devrait également être romande.

Le président déclare que la commission se réjouit d'accueillir M^{me} Margot qui souhaite plus de proximité. Mais il mentionne que les députés ne touchent pas de salaire.

M^{me} Margot déclare qu'elle parle des conseillers fédéraux. Elle observe par ailleurs qu'il n'y a pas assez de femmes dans les instances politiques.

Un député PDC demande si elle souhaite réinstaurer des zones fumeurs dans les restaurants ou simplement autoriser la fumée dans les établissements.

M^{me} Margot pense que chaque restaurant devrait pouvoir choisir comment fonctionner. Elle remarque que des établissements ne s'y prêtent pas alors que d'autres pourraient réintroduire aisément cette liberté.

Un député S demande quelle est l'importance de cette pétition pour M^{me} Margot et si elle s'est adressée à des tiers.

M^{me} Margot déclare qu'elle vise à changer les choses.

Elle ajoute avoir mené son enquête et observe que des établissements sont en faveur de ces mesures et d'autres non. Elle ne comprend pas pourquoi les femmes présentes ne lui posent pas de questions.

Un député UDC demande pourquoi elle demande que les Suisses de troisième génération puissent voter.

M^{me} Margot répond qu'il faudrait limiter le droit de vote à la troisième génération. Elle rappelle que de nombreux étrangers touchent des allocations en travaillant au noir et elle ne croit pas que cela soit normal à l'égard des Suisses.

Une députée PDC observe qu'interdire la fumée dans les restaurants est un choix du peuple.

M^{me} Margot répond que le peuple est majoritairement non-fumeur et elle observe que ces personnes ne consomment guère dans les restaurants, contrairement aux fumeurs. Elle rappelle du reste que les restaurants ont de moins en moins de clientèle, notamment en raison des personnes qui se plaignent du bruit.

Discussion et vote

Un député UDC déclare que cette audition démontre l'existence d'une détresse sociale. Il regrette que la commission ne puisse pas l'orienter vers les services idoines. Cela étant, il propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire S déclare que son groupe soutient la proposition de dépôt. Il ajoute que les invites de cette pétition ne sont pas recevables. Il observe que la pétitionnaire a eu le courage de venir, ce qu'il faut remarquer.

Un député EAG déclare que cette pétition n'est effectivement pas praticable. Il partage les opinions de son collègue S.

Une députée Ve mentionne que son groupe se rallie à cette position. Elle déclare que le contenu de la pétition ne permet pas de se prononcer, mais elle remarque que l'on ne peut être que touché par la personne qui n'a pas les moyens d'accéder aux rouages de la démocratie et qui a eu le courage de venir devant la commission.

Un député PLR remarque que réintroduire la fumée semble en effet difficile compte tenu de la votation populaire. Cela étant, il ne croit pas qu'il soit possible d'argumenter pour une liberté totale d'habillement et il pense qu'il sera nécessaire tôt ou tard d'aborder la question du voile. Il ajoute que dès lors que l'on est suisse, les droits politiques sont acquis.

Une députée PDC pense qu'il faut tirer une leçon de cette audition d'une personne complètement perdue qui ne comprend pas le fonctionnement politique. Elle déclare que c'est regrettable et elle estime que la population à l'AI peut en effet souffrir d'un manque d'accès aux informations. Elle déclare qu'il est nécessaire de respecter la dignité de cette personne.

Un commissaire MCG intervient et rappelle que certains cantons ont modifié la loi sur la fumée et l'ont adaptée.

Le président passe au vote du dépôt pour information sur le Bureau du Grand Conseil de la P 2157 :

Oui : 15 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG, 1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Non : -

Abstention : -

La P 2157 est déposée à l'unanimité de la commission.

Mesdames et Messieurs les députés,

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, à l'unanimité, de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.